

Cadre de référence

Service d'animation
spirituelle et
d'engagement
communautaire

*Vers la réussite
de tous les élèves!*



Service des
ressources éducatives

Remerciements

Nos remerciements sincères s'adressent à toute l'équipe d'animation spirituelle et d'engagement communautaire ainsi qu'aux membres du comité qui ont contribué à la rédaction de ce cadre de référence.

Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire

Suzie Bouchard
Tania Carreira
Gérald Ferland
Myriam St-Denis Lisée
Réal Tremblay

Directions ayant pris part à la consultation :

Charles Barrette
Marthe Blondin
Isabelle Claveau
Alain Duchesne
Marie-Josée Dufour
Roger Galipeau
Louis Groulx
Vickie Viens
Julia Wellens
Rosie Ziwani

Service des ressources éducatives

Josée Duquette, directrice
Michel Turcotte, directeur adjoint
Dominic Vézina, coordonnateur

Émilie Roy, secrétaire de direction
Mireille Gauvreau, secrétaire

Dans ce document, l'emploi du masculin représente les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes et dans le seul but d'alléger le texte.

« Le caractère essentiel des services éducatifs complémentaires n'est plus à démontrer. Ils sont maintenant inscrits dans la vie scolaire de l'élève, et leur rôle est palpable tout au long de son cheminement scolaire. Le défi actuel est d'amener le plus grand nombre d'élèves à la réussite en ajustant les services à la nouvelle réalité scolaire. »

Les services éducatifs complémentaires :
essentiels à la réussite

Table des matières

1. ENCADREMENT LÉGAL ET ADMINISTRATIF DE LA PRATIQUE	5
2. CONTEXTE	6
3. PRINCIPES D'ACTION	7
4. RÔLE ET MANDATS DE L'ANIMATEUR	7
4.1. Rôle de l'animateur	7
4.2. Mandat de coordination	8
4.3. Mandat d'intervention	8
4.4. Mandat d'animation	9
5. POSTURE PROFESSIONNELLE	9
6. APPROCHE CENTRÉE SUR L'ACTION	10
6.1. AGIR	10
6.2. RELIRE	11
6.3. RÉINVESTIR	12
7. TROIS NIVEAUX D'INTERVENTION	13
8. FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE	14
9. RÉUSSITE DES ÉLÈVES...UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE	14
10. ORGANISATION DU TRAVAIL	16
BIBLIOGRAPHIE	17
ANNEXE 1 L'ÉLÈVE EN ACTION	18
ANNEXE 2 LIENS AVEC LE PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE	19
ANNEXE 3 AXES D'INTERVENTION LIÉS À LA VIE SPIRITUELLE	20
ANNEXE 4 AXES D'INTERVENTION LIÉS À L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE	21
ANNEXE 5 CADRE DE RÉFÉRENCE – SERVICE D'ANIMATION DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE	22

1. Encadrement légal et administratif de la pratique

	 <p>Plan stratégique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys 2014-2018</p>	
	 <p>Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite</p>	 <p>Cadre ministériel du SASEC MELS (Mai 2006)</p>
	 <p>Guide d'animation Les services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, MELS, 2008</p>	 <p>Programme de formation de l'école québécoise (primaire et secondaire)</p>
	<p>Loi sur l'instruction publique (LIP) (L.R.Q., c.1-12.3)</p>	<p>Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (R.R.Q., c.1-13.3, r.8)</p> <p>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</p>
	<p>Plan de classification Personnel professionnel (CPNCF)</p>	

2. Contexte

Le Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC) a vu le jour en 2001, à la suite du débat sur la place du religieux à l'école, donnant ainsi de nouvelles orientations à l'école publique québécoise.

Le SASEC est l'un des services éducatifs auxquels l'élève a droit en fonction de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et du régime pédagogique. L'article 36 de la LIP précise que l'école doit «... faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement ».

De par sa perspective intégratrice, ce service non confessionnel est un moyen privilégié de contribuer au développement global de l'élève. Il s'intègre à tous les autres services complémentaires et permet la concertation et la collaboration au sein de la communauté éducative. Il aide l'école à répondre au désir des élèves de s'accomplir et de s'entreprendre sur le plan personnel et social. Ce service éducatif complémentaire s'inscrit parfaitement dans les orientations 2¹ et 4² du *Plan stratégique* de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et contribue à réaliser les ambitions de l'organisation telles que le développement durable, l'entrepreneuriat éducatif, l'engagement citoyen et le vivre-ensemble.

Riches de formations universitaires diversifiées (anthropologie, animation et recherche culturelles, éducation relative à l'environnement, sciences des religions, etc.) et d'expériences sociales pertinentes, les animateurs apportent une contribution unique et originale à la réussite globale des élèves.

En prenant en considération la réalité du milieu scolaire au sein du secteur des jeunes (augmentation de la clientèle et ressources limitées) et animés d'un souci d'efficacité et de signifiante, il apparaît essentiel de se donner une vision commune du service et de repenser son déploiement dans les milieux éducatifs. Ce cadre de référence présente le rôle et les différents mandats des animateurs liés à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire (AVSEC) afin de reconnaître toute l'importance de leur service auprès des différents intervenants du milieu scolaire.

« La vision de l'existence qu'élabore un individu motive et oriente sa contribution à la vie sociale. Inversement, son engagement dans la société nourrit et transforme sa vie spirituelle. Les deux réalités peuvent donc se révéler à la fois source et aboutissement l'une par rapport à l'autre. »

Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour approfondir sa vie intérieure et changer le monde, 2005, p. 11.

¹ Assurer une continuité harmonieuse entre les différentes étapes du parcours de l'élève.

² Vivre ensemble en français.

3. Principes d'action

- Favoriser la réussite globale de l'élève;
- Faire vivre à l'élève des expériences humaines diversifiées;
- Accompagner l'élève dans sa construction identitaire et dans son engagement de citoyen;
- Amener l'élève à construire des liens et du sens;
- Agir de manière concertée avec le milieu scolaire;
- Collaborer avec la communauté.

4. Rôle et mandats de l'animateur

4.1. Rôle de l'animateur

L'AVSEC accompagne l'élève dans la construction de son identité et de sa vision du monde. Il l'amène à développer sa conscience sociale, son pouvoir d'action et son engagement citoyen à l'école et dans sa communauté. C'est en soutenant le développement de l'identité personnelle, sociale et culturelle de l'élève, que l'école favorise une construction identitaire solide qui permet « ...d'affirmer ses choix et ses opinions, de reconnaître ses propres valeurs, d'accepter la différence et de s'ouvrir à la diversité »³. L'AVSEC intervient en concertation avec les différents acteurs de la communauté éducative (élèves, parents, intervenants scolaires, partenaires externes, etc.).

« La construction identitaire est un processus hautement dynamique au cours duquel la personne se définit et se reconnaît par sa façon de réfléchir, d'agir et de vouloir, dans les contextes sociaux et l'environnement naturel où elle évolue. »

ACELF (2006)

Son rôle consiste à :

- accompagner l'élève dans sa construction identitaire et dans son engagement citoyen;
- soutenir l'établissement dans l'élaboration d'activités et de projets signifiants qui s'inscrivent au cœur de ses enjeux prioritaires;
- assurer un partage d'expertise avec l'ensemble des acteurs du milieu pour répondre aux besoins des élèves (intervenants, élèves et membres de la communauté);
- créer des liens avec la communauté pour permettre à l'élève de s'ouvrir à celle-ci et de s'y engager activement.

³ Extrait du Programme de formation de l'école québécoise.

Pour exercer pleinement son rôle, l'AVSEC peut se voir confier différents mandats :
COORDINATION, INTERVENTION ET ANIMATION.

4.2. *Mandat de coordination*

La **coordination** permet de mettre en œuvre des actions afin d'obtenir un résultat. Elle permet de mener à terme un projet en définissant les différentes étapes à franchir.

Les mandats et les priorités sont planifiés annuellement avec les directions d'école.

Ils doivent être communiqués aux équipes-écoles et révisés afin d'assurer une bonne régulation.

Dans la réalisation de ce mandat, l'animateur doit :

PLANIFIER une programmation annuelle (calendrier, échéancier, budget, entente avec les partenaires, etc.) ou des activités en fonction des priorités établies par les écoles.

CONCEVOIR des activités et du matériel pédagogiques adaptés aux différentes thématiques et clientèles.

ORGANISER la mise en place d'interventions en collaboration avec la communauté éducative.

DIFFUSER les renseignements pertinents aux parents et aux organismes.

4.3. *Mandat d'intervention*

Intervenir, c'est prendre part à une action, un projet ou un événement. C'est accompagner plus précisément une école ou un groupe d'élèves vers une meilleure compréhension des différents enjeux. C'est apporter un éclairage nouveau et aider à trouver un sens aux différentes expériences vécues. L'intervention peut se vivre **au niveau d'une école, en groupe-classe ou en groupe restreint.**

Dans la réalisation de ce mandat, l'animateur peut proposer :

- des activités signifiantes et mobilisatrices;
- des projets à long terme (conseil d'élèves, comité magasin du monde, comité de jeunes leaders, comité de développement durable, etc.);
- des projets individuels.

4.4. *Mandat d'animation*

L'animation permet de dynamiser une activité ou un projet en accompagnant les participants tout au long de la démarche.

Le mandat d'animation peut se concrétiser par :

- des ateliers ponctuels ou en série (développer l'empathie, la solidarité, la paix et la persévérance, etc.);
- différents comités (conseil d'élèves, leadership, commerce équitable, développement durable, bénévolat, etc.);
- des lancements de campagne, semaines thématiques, etc.;
- des présentations en grand groupe.

5. POSTURE PROFESSIONNELLE

Comme toutes les personnes qui évoluent dans l'entourage de l'élève, l'animateur exerce une certaine influence sur son cheminement. Il est à la fois **UN MODÈLE**, **UN MÉDIATEUR** et **UN PASSEUR** qui encourage une démarche de réflexion sur le rapport à soi, le rapport à l'autre et le rapport au monde.

En tout temps, l'animateur doit agir dans le **respect de l'élève**.

Respecter l'élève, c'est :

- **TENIR COMPTE DE SON BAGAGE DE CONNAISSANCES ET D'EXPÉRIENCES** au regard de la vie qui lui vient de ses racines familiales et de son milieu culturel;
- **RECONNAÎTRE SON DROIT À LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE ET DE RELIGION** en lui permettant d'exprimer librement ses convictions, et ce, dans le respect de celles des autres;
- **MANIFESTER DE LA COHÉRENCE** entre la parole et l'agir.

6. APPROCHE CENTRÉE SUR L'ACTION⁴

Pour guider ses interventions, l'AVSEC utilise une approche centrée sur l'action. Celle-ci propose aux élèves un processus d'apprentissage en trois phases :

AGIR, RELIRE ET RÉINVESTIR

Afin que les activités offertes soient pleinement éducatives et profitables pour les élèves, il importe de **mettre en œuvre les trois phases**. Toutefois, elles ne sont pas systématiquement successives à chaque intervention. Par exemple, il est possible de faire plusieurs « agir » avant de « relire ».

Le SASEC permet un ancrage privilégié dans les domaines généraux et les différentes compétences du Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ). Il amène l'élève à développer sa vision du monde et son potentiel d'action.

Les trois phases constituent un ensemble, un **processus dynamique** qui maximise les possibilités pour les élèves d'effectuer de réels progrès.

L'AVSEC peut s'associer à d'autres personnes, soit des membres de la communauté éducative, des parents ou des organismes communautaires afin d'assurer la mise en œuvre des trois phases.

Ces phases se réalisent dans un espace (*laboratoire de vie*) où l'élève peut questionner, formuler des hypothèses et expérimenter. C'est un lieu de découvertes, de création, d'apprentissage de la prise de parole et de la pensée critique où l'action occupe la première place. C'est également un lieu de dialogue entre personnes de diverses origines. C'est un lieu d'entraide où l'élève s'enrichit de l'expérience des autres et met sa propre expérience au profit de celle des autres.

La réalité des élèves est le point de départ des apprentissages. **L'AVSEC agit à titre d'accompagnateur.**

Dans ce laboratoire, le processus est plus important que le résultat.

6.1. AGIR

Le rôle de l'AVSEC est de **faire vivre**, d'éveiller, de susciter, de sensibiliser en proposant des expérimentations à l'élève. C'est dans l'action que l'élève explore, découvre, observe, s'exprime et chemine.

⁴ Cadre ministériel du SASEC, (2006).

6.2. RELIRE

Le rôle de l'AVSEC consiste à **aider l'élève à approfondir** ce qui a été expérimenté au moment de l'agir pour en dégager le sens, pour lui-même, les autres et la société (sa valeur, sa pertinence, son effet, ses conséquences, etc.). C'est l'occasion pour l'élève, de faire preuve de discernement, de tisser des liens, de synthétiser son point de vue, et de **faire le point** sur ses actions et sur ses motivations à s'engager auprès des autres.

Par cette réflexion et cette évaluation, l'élève se construit une vision du monde cohérente en consolidant des liens entre la conscience de soi et la conscience sociale. Cette phase assure le rapport entre les deux volets du service (vie spirituelle et engagement communautaire).

La phase du « relire » est **la plus déterminante** dans l'atteinte des objectifs du service. Elle prend souvent la forme d'un processus en trois étapes :

CONSTAT, APPROFONDISSEMENT et SUIVI.

L'importance accordée à chacune des étapes variera en fonction de l'ampleur que l'on veut accorder à la relecture.

1. CONSTAT

Donne à l'élève l'occasion d'**identifier des éléments** importants qui ont été explorés ou qui ont été présents durant la phase de l'« agir ».

2. APPROFONDISSEMENT

Donne à l'élève l'occasion de faire des **constats** et d'en examiner les **répercussions sur lui-même et sur sa vision du monde.**

3. SUIVI

Donne à l'élève l'occasion d'ajuster ses actions futures en fonction des prises de conscience réalisées. Il est invité à réutiliser ses acquis dans d'autres contextes.

6.3. RÉINVESTIR

À cette étape, le rôle de l'animateur consiste à **apporter du soutien** en organisant ou en proposant des activités qui favorisent la continuité d'un « agir » renouvelé toujours plus signifiant. C'est la phase de l'agir qui se prolonge, mais avec une « valeur ajoutée ».

L'élève relance sa recherche et son expérimentation. Il comprend mieux, emprunte de nouvelles pistes, relève de nouveaux défis et se pose des questions de façon différente. Il construit ainsi sa vision du monde en faisant des nouvelles prises de conscience.

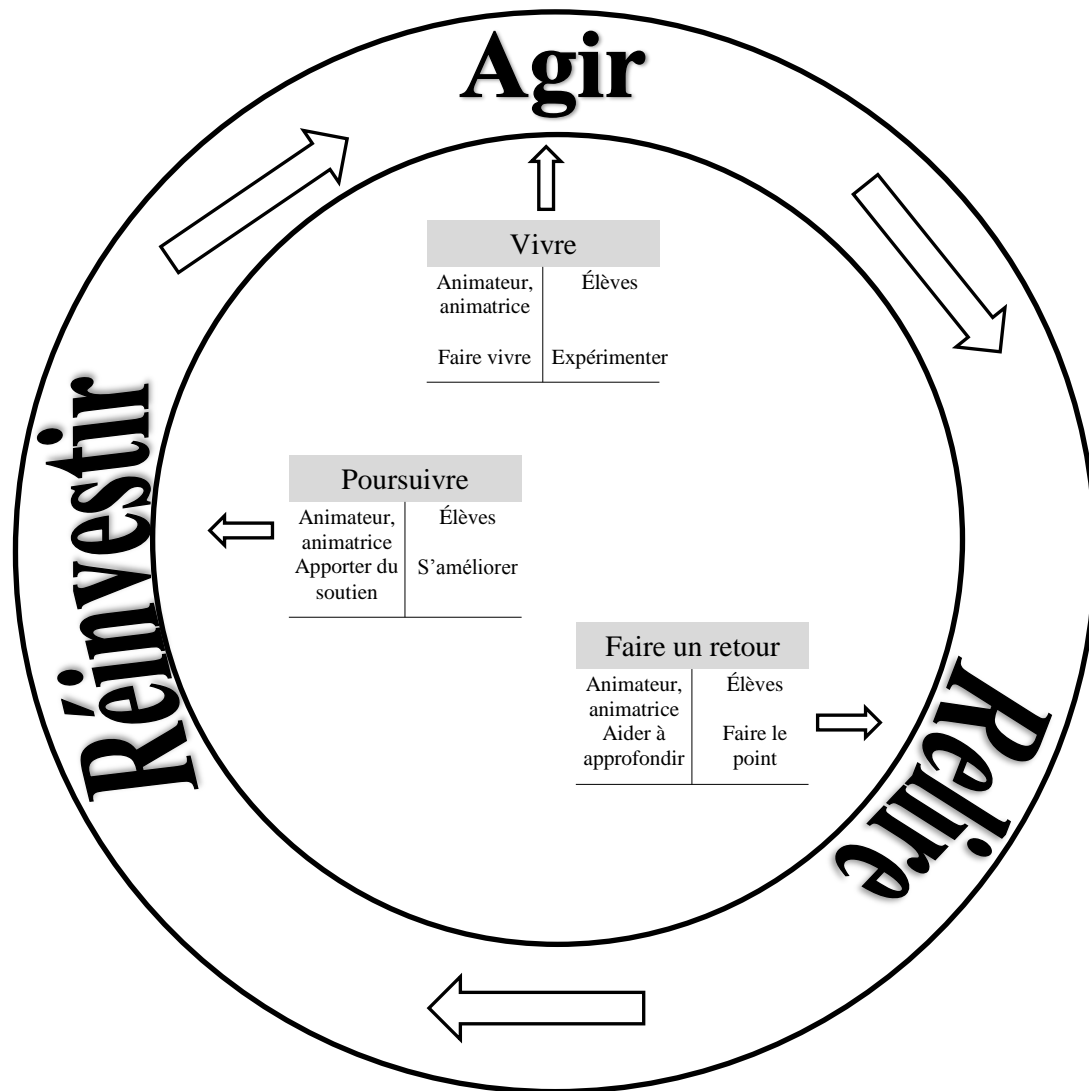


Schéma 1 : Les trois phases de la démarche centrée sur l'action (Cadre ministériel du SASEC, 2006).

7. Trois niveaux d'intervention

NIVEAU 1

Intervention universelle

L'intervention universelle s'adresse à tous les élèves d'un établissement ou d'un réseau territorial d'appartenance et de concertation (RÉTAC).

NIVEAU 2

Intervention ciblée

L'intervention ciblée s'adresse aux élèves d'un cycle ou d'un groupe. Elle vise à éveiller, sensibiliser, mettre en pratique l'engagement ou combler les besoins des élèves.

NIVEAU 3

Intervention individualisée

L'intervention individualisée s'adresse à un élève ciblé.

Schéma 2 : Trois niveaux d'intervention

À tous les niveaux d'intervention, la concertation avec les autres professionnels non enseignants (psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, conseillers en orientation, conseillers pédagogiques) peut s'avérer pertinente et efficace afin de répondre adéquatement à l'ensemble des besoins des élèves et du milieu.

NIVEAU 1

L'intervention universelle s'adresse à tous les élèves d'un établissement. Elle vise à sensibiliser, informer, éveiller, solliciter des actions spontanées (campagne de solidarité, parrainage de projets, guignolées, kiosques, collectes, conférences, tournées de classe, semaines thématiques, Salon du bénévolat, etc.).

NIVEAU 2

L'intervention ciblée s'adresse aux élèves d'un cycle ou d'un groupe et peut s'actualiser par l'entremise de différents projets ou comités (Les Pas Sages, conseil d'élèves, brigade verte, comités de solidarité, etc.). Elle vise à éveiller, sensibiliser, mettre en pratique l'engagement ou à combler le besoin des élèves.

NIVEAU 3

L'intervention individualisée répond aux besoins particuliers d'un élève dans un milieu donné et à un moment précis.

8. Formation continue et insertion professionnelle

En raison de la diversité de la clientèle et des problématiques rencontrées dans le milieu scolaire, l'AVSEC doit effectuer des mises à jour constantes de ses connaissances et de ses compétences. Sa participation à des activités de formation continue et son engagement au sein de différents groupes ou comités de travail constituent les principaux moyens pour assurer la qualité de sa pratique.

La CSMB appuie la formation continue de ses AVSEC en favorisant, entre autres, la mise en place de rencontres périodiques entre les animateurs de l'équipe. Coordonnées par un répondant en collaboration avec le Service des ressources éducatives, ces rencontres permettent de partager, d'harmoniser les bonnes pratiques et d'échanger sur les réalités rencontrées dans les écoles. Des activités de perfectionnement sont organisées selon les besoins respectifs de l'équipe.

Le répondant rencontre le nouvel AVSEC à son arrivée afin de lui parler de l'historique du service, des modalités administratives et du déploiement privilégié à la Commission scolaire. Celui-ci jouera le rôle de conseiller durant les premiers mois en collaboration avec les autres AVSEC. Cette manière de faire assurera l'intégration socioprofessionnelle de ce nouveau collaborateur en plus de lui permettre de mieux saisir les attentes du milieu par rapport à son intervention.

9. Réussite des élèves...une responsabilité partagée

Dans le cadre de ses interventions, l'AVSEC collabore avec plusieurs acteurs du milieu qui ont des responsabilités face au déploiement du service.

L'élève

- fait preuve d'ouverture;
- respecte ses pairs en les laissant s'exprimer librement;
- participe activement aux activités;
- s'engage dans les projets proposés.

Le parent

- conforte son enfant dans ses engagements;
- collabore avec les intervenants de l'école.

L'enseignant

- collabore au déploiement du service en permettant au professionnel de réaliser des activités auprès de ses élèves;
- informe l'AVSEC des particularités de sa classe afin de favoriser un meilleur déploiement du service;
- favorise la participation des élèves en leur permettant de s'exprimer librement au moment des activités;
- contribue à l'effet des activités sur les élèves en intégrant à la vie de la classe ce qui a été vécu pendant les activités.

L'AVSEC

- collabore avec ses collègues et les directions d'école pour élaborer le plan d'action annuel en fonction des priorités ciblées et de l'offre de service;
- planifie, organise et anime des activités;
- établit des liens et maintient une collaboration avec les intervenants de l'école et les organismes externes;
- rédige le rapport annuel de ses activités et en remet une copie aux directions.

La direction d'école

- diffuse et fait la promotion du cadre de référence des AVSEC auprès de son personnel;
- informe les enseignants de leurs rôles et responsabilités quant au déploiement du service et s'assure de leur collaboration;
- rencontre le professionnel en début d'année pour valider la planification annuelle de son établissement et assure un suivi approprié tout au long de l'année;
- informe l'AVSEC des particularités de son milieu afin de favoriser un meilleur déploiement du service;
- invite l'AVSEC à présenter en début d'année sa planification annuelle à l'équipe-école durant une assemblée générale;
- invite l'AVSEC à présenter le bilan de ses actions et interventions à l'équipe-école en fin d'année scolaire.

La Commission scolaire

- s'assure du déploiement du service;
- contribue au développement professionnel des AVSEC en leur permettant de participer à des activités de formation continue.

10. Organisation du travail

Plusieurs pistes ont été explorées afin de permettre le déploiement optimal du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

Par souci d'offrir des tâches réalistes à nos professionnels, nous avons revu l'organisation du travail.

Pour la plus grande partie de leur tâche, nos AVSEC sont maintenant affectés aux écoles secondaires, mais ils offrent aussi un service ciblé au troisième cycle du primaire dans les écoles du territoire.

L'offre de service au primaire répond aux besoins des élèves du troisième cycle qui sont sur le point de vivre une transition importante, celle du primaire vers le secondaire, celle de l'enfance vers l'adolescence.

La recherche démontre clairement l'importance de soutenir les élèves avant, pendant et après cette transition et cible les besoins que nous devons satisfaire (signifiante, autonomie, estime de soi, connexité, sécurité et engagement).

Dans leur champ d'expertise et tenant compte de la spécificité de leur profession, les AVSEC accompagnent les élèves du primaire vers le secondaire et veillent à leur cheminement spirituel par le biais des projets proposés.

Bibliographie

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2005, *Cadre ministériel du SASEC*, Bibliothèque nationale du Québec, 44 pages.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2008, *Guide d'animation - Les services d'animation spirituelle et d'engagement communautaire*, Bibliothèque nationale du Québec, 28 pages.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. 2002, *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Bibliothèque nationale du Québec, 61 pages.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Loi sur l'instruction publique (LIP) (L.R.Q., c.1-12.3)*.

Comité patronal de négociation pour les Commissions scolaires francophones. 2011, *Plan de classification personnel professionnel (CPNCF)*, 39 pages.

Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. *Plan stratégique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys / 2014-2018*, 11 pages.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2006, *Programme de formation de l'école québécoise primaire - Guide d'animation*, Bibliothèque nationale du Québec, 354 pages.

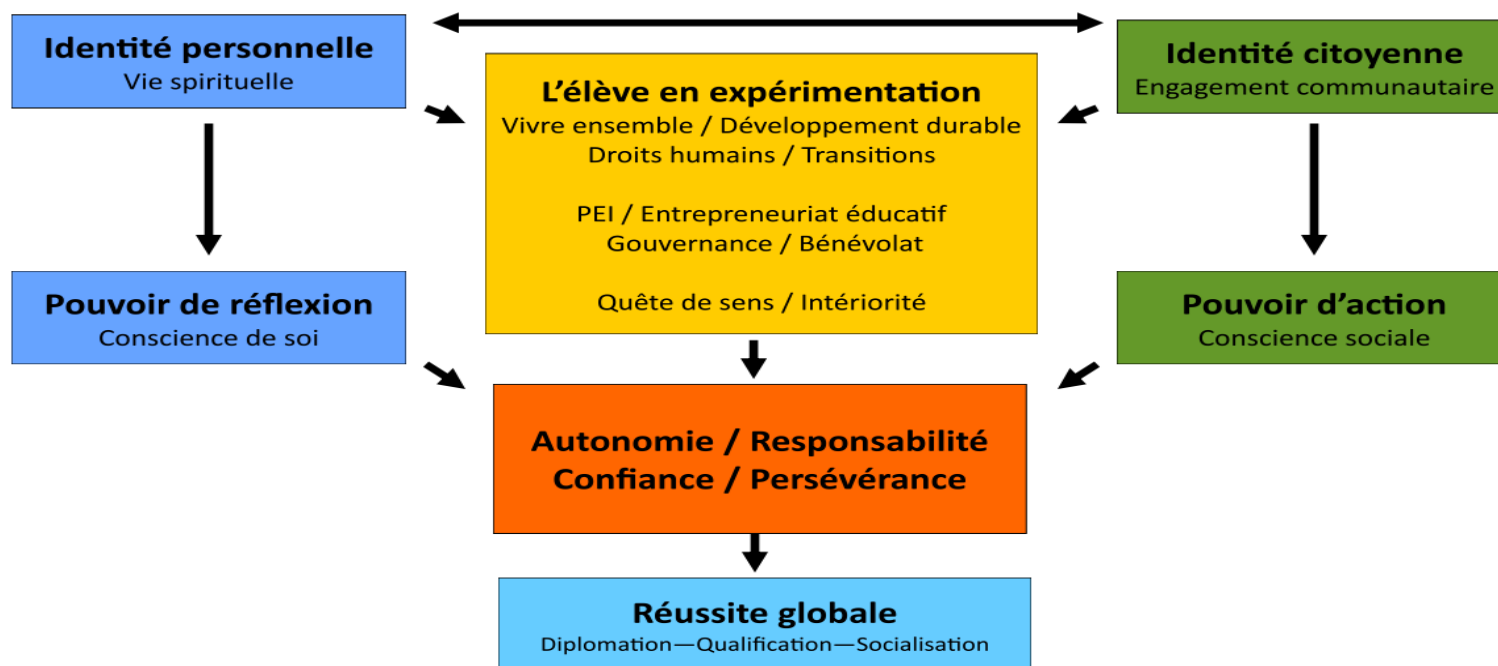
Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. 2006, *Programme de formation de l'école québécoise secondaire - Guide d'animation*, Bibliothèque nationale du Québec, 20 pages.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (R.R.Q., c.1-13.3, r.8)*.

Annexe 1 L'élève en action

L'élève en action au cœur du SASEC

Service d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire



Annexe 2

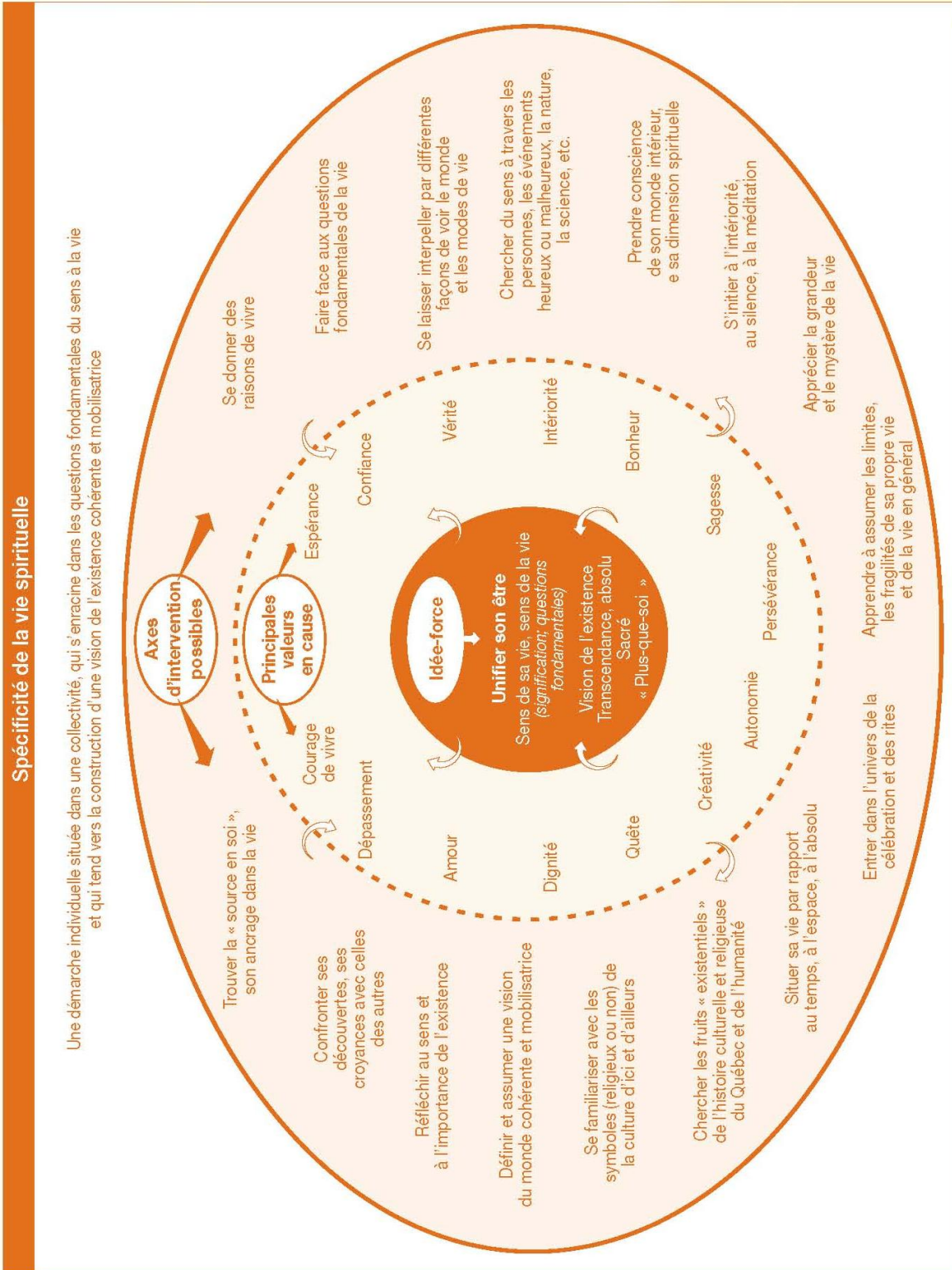
Liens avec le Programme de formation de l'école québécoise

LIENS AVEC LE RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE

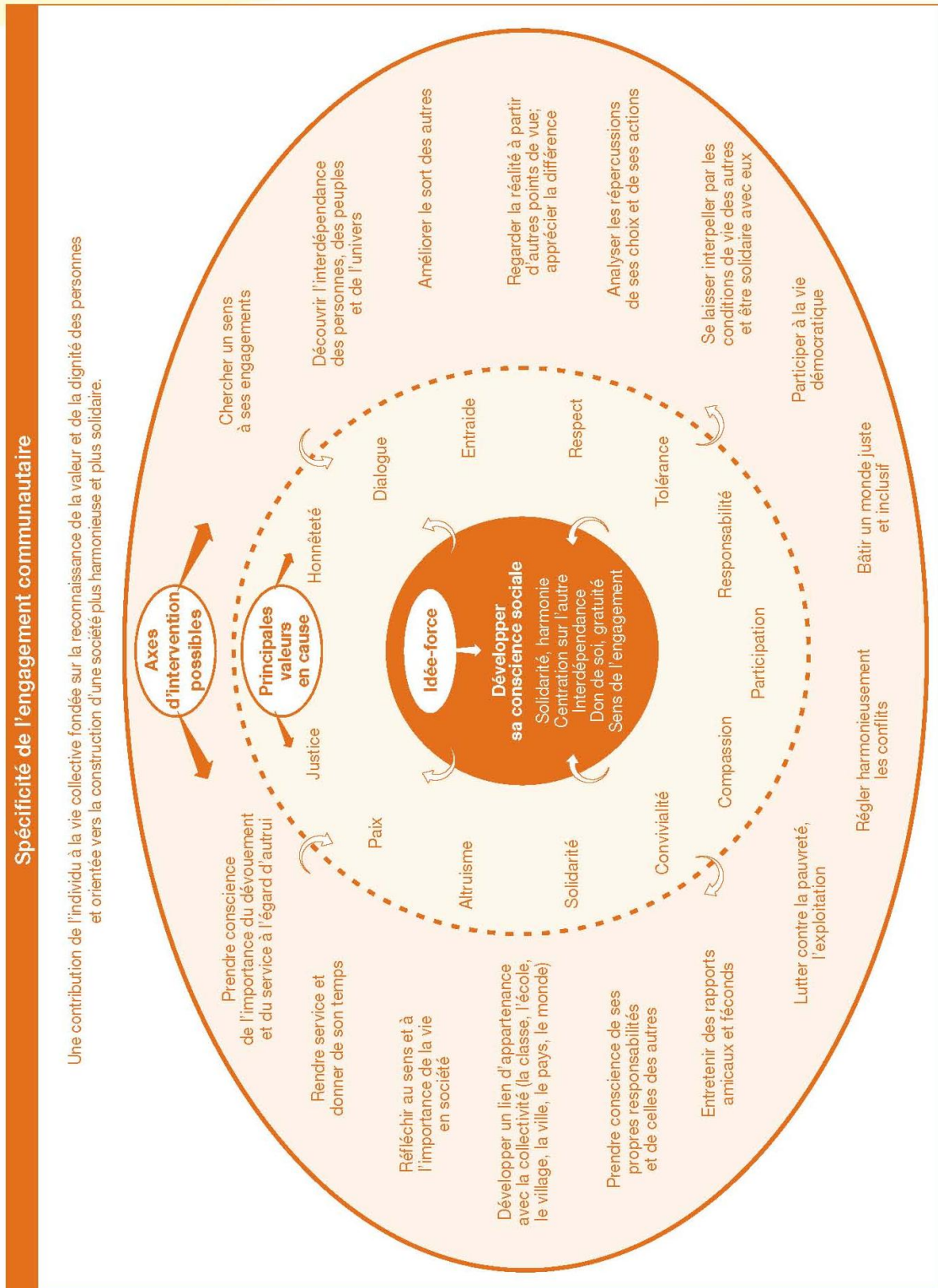
Brève présentation de certains éléments du renouveau pédagogique et des liens avec le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC)⁴.

LE RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE	LE SERVICE D'ANIMATION SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE
Construire une vision du monde	Le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC) met les élèves en présence d'expériences humaines et de sagesse universelles constituant un savoir particulièrement riche à posséder et une véritable formation de « l'esprit ». Il les aide à progresser dans leur capacité croissante à porter un jugement critique sur, notamment, des croyances de plus en plus diverses.
Structurer son identité	Le SASEC promeut le développement d'une véritable conscience sociale. Il favorise l'apprentissage du « vivre ensemble » et le développement d'un sentiment d'appartenance à la collectivité. Il offre des occasions de s'approprier des valeurs fondamentales, nécessaires à la vie sociale et démocratique. Il prépare les élèves à devenir des citoyens autonomes et responsables, et réduit les risques d'exclusion. Il contribue à l'épanouissement des personnes et à l'institution d'une communauté solidaire. De plus, il favorise le développement de la conscience de son unicité et l'affirmation de soi.
Développer son pouvoir d'action	Le SASEC est offert à tous les élèves, peu importe leur situation physique, intellectuelle, sociale, culturelle, etc. Par les moments de réflexion, de partage ou d'engagement qu'il offre aux élèves, il les amène à s'ouvrir à d'autres dimensions de leur vie et à actualiser leur créativité dans des domaines diversifiés. Les élèves seront plus aptes à faire face à la complexité des enjeux sociaux actuels et à répondre aux grandes questions éthiques et existentielles, ce qui est une source de pouvoir sur leur vie.
Développer des compétences	Le SASEC aide les élèves à mobiliser leurs diverses compétences afin de découvrir et d'accueillir leur être profond, de l'assumer et d'en faire un ferment de croissance et une assise d'épanouissement, pour eux-mêmes et la collectivité. Il leur offre des occasions de prendre conscience de ce qui fonde leur regard sur le monde, de mettre à profit leurs forces et leurs talents au service de leur propre développement et de celui de la communauté.

Annexe 3 Axes d'intervention liés à la vie spirituelle



Annexe 4 Axes d'intervention liés à l'engagement communautaire



Annexe 5

Cadre de référence – Service d’animation de vie spirituelle et d’engagement communautaire

Service d’animation de vie spirituelle et d’engagement communautaire

Renouveau pédagogique

Visées PFEQ

- Construction d’une vision du monde
- Structuration de l’identité
- Développement du pouvoir d’action

Loi sur l’instruction publique

Article 6

- L’élève, autre que celui inscrit à la formation professionnelle ou aux services éducatifs pour les adultes, a droit à des services complémentaires d’animation spirituelle et d’engagement communautaire.

Article 36

- L’école est un établissement d’enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l’article 1 les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l’article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l’élève afin de favoriser son épanouissement.



Un outil important

« Les activités offertes dans le cadre de ce service sont pour les élèves autant d’occasions de donner du sens à leur vie et de persévérer. Entre autres, ce service aide les élèves à développer un sentiment d’appartenance et favorise l’établissement d’un climat sain et harmonieux. Dans certains milieux, il est devenu un élément indispensable à la qualité de vie de l’école. »

Michelle Courchesne

La ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport
Lettre aux commissions scolaires, 22 février 2010

Cadre ministériel

Visées SASEC

- Unifier son être dans une vision cohérente de l’existence
- Construire une cohérence personnelle et sociale
- Se donner une conscience sociale

Approche centrée sur l’action

- **Agir** – vivre, expérimenter
- **Relire** – faire un retour, faire le point
- **Réinvestir** – poursuivre, s’améliorer



Types d’intervention de L’AVSEC

- Ateliers ponctuels (réflexion, expérimentation) en classe
- Projets continus
- Animation et accompagnement de comités de jeunes
- Réalisation de projets mobilisateurs
- Mise en place d’actions communautaires
- Service communautaire - bénévolat

Le SASEC répond à des besoins

Pour l’élève

- Apprendre à mieux se connaître
- Développer l’empathie et l’estime de soi
- S’épanouir au travers ses réalisations
- Développer son autonomie
- Développer son sentiment d’appartenance
- Aiguiser son sens des responsabilités
- Développer sa conscience sociale
- Développer son potentiel d’action
- Accompagner les élèves dans leurs épreuves
- Contribuer à la réussite éducative globale

Pour l’école

- Offrir un service éducatif à tous
- Offrir des ateliers et des projets qui sont ancrés dans le projet éducatif
- Offrir du soutien à l’équipe école
- Dynamiser le milieu
- Contribuer à l’amélioration du milieu

Pour la communauté

- Créer des liens et partenariats avec les organismes communautaires et les municipalités
- Réaliser des activités et des projets visant le mieux-être de la communauté

- Légende
- : MELS – Ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport
 - : CSMB – commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
 - : AVSEC – animateur / animatrice de vie spirituelle et d’engagement communautaire
- SASEC – service d’animation de vie spirituelle et d’engagement communautaire

Pour le cheminement de l’élève... de l’exploration à l’engagement !

Plan stratégique CSMB 09-14

Le SASEC contribue aux orientations suivantes

Orientation 1 : augmenter la réussite des élèves

- Projet de persévérance scolaire
- Projet favorisant le sentiment d’appartenance
- Projet d’enrichissement et activités parascolaires
- Projet d’entrepreneuriat
- Projet dédié aux clientèles à risque

Orientation 2 : intervenir tôt pour assurer un parcours scolaire en continuité

- Projet facilitant le passage primaire secondaire
- Projet visant la promotion de la paix
- Projet visant à développer un milieu sain et sécuritaire

Orientation 3 : vivre ensemble en français

- Projet favorisant l’intégration des communautés culturelles
- Projet favorisant le rapprochement interculturel
- Activités favorisant l’expression du français

Valeurs partagées

Valeurs de la CSMB

- Équité – respect – courage – responsabilité

Valeurs du service – volet spirituel

- Dignité – confiance – créativité – persévérance – autonomie

Valeurs du service – volet communautaire

- Respect – dialogue – équité – responsabilité – solidarité

Services éducatifs

Le SASEC s’inscrit dans le Programme de vie scolaire

Objectifs

- Susciter l’engagement chez l’élève
- Augmenter l’autonomie chez l’élève
- Encourager et reconnaître la participation
- Responsabiliser les élèves et développer le sens de la citoyenneté
- Affirmer leur sens moral et enrichir leur vie spirituelle
- Expérimenter l’action communautaire
- Améliorer les relations interpersonnelles
- Augmenter le sentiment d’appartenance.